



# DOB

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2025



## Table des matières

Introduction du rapport .....	3
I. Un contexte économique morose et une forte instabilité politique .....	4
A) Contexte politique et économique.....	4
1. Un mandat de crise(s) .....	4
i. Des crises à répétition depuis 2020.....	4
ii. Inflation et croissance économique .....	4
2. L'impact du contexte économique sur les finances locales .....	6
i. L'évolution des transferts financiers .....	6
ii. La dotation globale de fonctionnement .....	7
3. Les principales mesures du projet de la loi de finances 2025 .....	8
i. Un PLF 2025 marqué par des mesures brutales d'économies à destination des collectivités.....	8
ii. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales .....	9
iii. Les variables d'ajustement .....	10
iv. Le soutien à l'investissement local .....	10
v. La hausse du taux de cotisation à la CNRACL .....	10
B) Les finances de la ville de Jarny .....	12
1. L'évolution globale des finances de la ville .....	12
i. Les données comparatives dans le temps et dans l'espace .....	13
ii. Les soldes d'épargne de la ville de Jarny .....	14
2. Focus sur la dette de la ville de Jarny .....	16
i. La structure de la dette .....	16
ii. La capacité de désendettement .....	17
3. Les dépenses d'équipement.....	18
II. Prospective et hypothèses prospectives .....	22
A) Prospective financière 2020/2025 .....	22
B) Le plan pluriannuel d'investissements 2020/2025.....	23
C) Les orientations budgétaires 2025.....	25

## Introduction du rapport

Les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), doivent présenter, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, leurs orientations budgétaires, en mettant en exergue, en particulier, l'évolution structurelle de la dette, l'évolution des charges de personnel et les engagements prévisionnels envisagés dans le cadre d'hypothèses prospectives.

Pour Jarny, le débat d'orientations budgétaires aura lieu le 26 février 2025 et le vote du Budget primitif 2024 aura lieu le 2 avril 2025.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) a vocation à fournir les éléments permettant un dialogue et un débat, tant sur la situation rétrospective – le bilan – que sur les hypothèses prospectives – les potentiels choix de la collectivité et les arbitrages nécessaires.

L'exercice budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte de crises à répétition. Les collectivités territoriales ont été frappées de plein fouet par les effets des différentes crises : en début de mandat par les conséquences de la crise sanitaire de la covid-19 et en fin de mandat par l'instabilité politique et institutionnelle.

La hausse des prix a marqué et marquera les équilibres budgétaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération.

Les marges de manœuvre – après la baisse des dotations amorcée en 2013, et la suppression, amorcée depuis la loi de finances pour 2018, de la taxe d'habitation pour les résidences principales – ont fortement diminué pour les collectivités, au premier rang desquelles les communes, qui, rappelons-le, ont été en première ligne lors de la crise sanitaire comme lors des différentes crises. La Ville de Jarny a réagi promptement à chaque situation d'urgence, tout en agissant dans un climat d'incertitudes budgétaires qui touche l'ensemble des municipalités françaises. Depuis 2013 la Ville de Jarny a été confrontée à une réduction significative de son allocation globale de fonctionnement accompagnée d'une hausse de plusieurs dépenses inévitables.

Les outils de planification financière et une gestion rigoureuse ont permis à la Ville de Jarny de conserver son cap budgétaire en dépit des tempêtes et des perturbations financières.

Le présent rapport met en exergue une stabilité et une consolidation des finances communales. La Ville de Jarny n'aura pas augmenté ses taux d'imposition directe depuis 2001 et n'aura pas augmenté son encours de dette entre 2020 et 2025 ; sur la période, la Ville de Jarny aura réalisé 18,2 M€ de dépenses d'investissement, soit 2 141 € par habitant. La stabilité des finances communales – malgré les chocs budgétaires extérieurs – est le fruit d'une gestion rigoureuse de la municipalité afin de préserver le niveau et la qualité des services.

## I. Un contexte économique morose et une forte instabilité politique

### A) Contexte politique et économique

#### 1. Un mandat de crise(s)

##### i. *Des crises à répétition depuis 2020*

Le mandat municipal 2020/2026 est d'ores et déjà historique à tous points de vue.

Ce mandat se caractérise par la répétition des crises : d'abord la crise sanitaire, celle de la Covid-19, qui a profondément affecté le monde ; puis les conflits armés, qui semblent manquer de résolutions et de solutions partout dans le monde : que ce soit au Proche-Orient, en Ukraine ou en République Démocratique du Congo. Enfin, le mandat municipal actuel se termine dans un contexte de grande instabilité institutionnelle et politique en France, marquée par la réapparition – au cours de la même année – de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la démission du gouvernement par suite de l'adoption d'une motion de censure. La France aura connu trois Premiers ministres en 2024.

Crise sanitaire en début de mandat ; crise inflationniste au cœur de l'actuel mandat municipal ; crise politique et institutionnelle en fin de mandat : **il s'agit bel et bien du mandat de toutes les crises.**

Cette séquence de turbulences et d'imprévus a eu, et entraînera, des conséquences sur les collectivités territoriales en général et pour la Ville de Jarny en particulier.

Il convient de noter que le gouvernement dirigé par Michel Barnier a dû quitter ses fonctions le 5 décembre 2024. Sa durée d'existence n'aura donc été que de quelques mois et le Projet de loi de finances (PLF) pour 2025 n'aura pas été approuvé - contrairement à la pratique habituelle - à la fin du mois de décembre 2024. Le 30 janvier 2025, le projet de loi de finances pour 2025, modifié par le Sénat, a été analysé par une Commission mixte paritaire avant d'être présenté au vote de l'Assemblée nationale. **Le lundi 3 février 2025, le Gouvernement a engagé sa responsabilité, en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, sur l'adoption du PLF 2025 : le PLF 2025 a donc été adopté par le biais de l'article 49 alinéa 3.**

L'interlude des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui a peut-être entraîné un léger regain de croissance économique, n'aura été qu'une simple parenthèse.

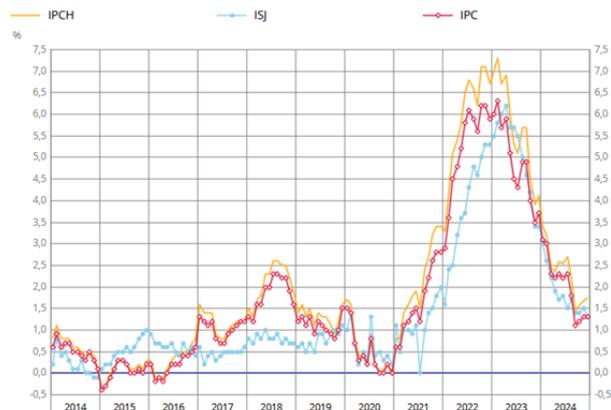
##### ii. *Inflation et croissance économique*

#### ***Reflux de l'inflation***

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par l'inflation, notamment en ce qui concerne les charges énergétiques. La forte augmentation des prix, des énergies, des produits alimentaires,

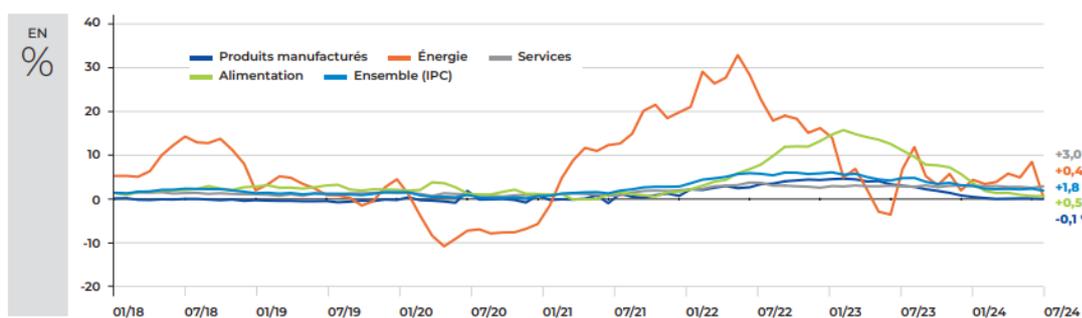
des produits manufacturés comme des services ont eu un effet important – à la hausse – pour les dépenses des collectivités, soit de façon directe (hausse du prix des contrats), soit de façon indirecte (hausse du prix des offres dans le cadre des consultations de commande publique).

**La Ville de Jarny – par anticipation et afin d’atténuer les effets de l’inflation des charges énergétiques notamment – a mis en œuvre de façon réactive et adaptée un plan de sobriété énergétique, lequel porte sur l’éclairage public et les heures et jours d’ouverture de certains bâtiments, dans la perspective de réaliser des économies d’énergie sans amoindrir le niveau de service. Le choix de la Ville de Jarny s’est donc porté sur des mesures adaptées et appropriées.**



Source : Insee.

L’inflation pour la zone euro, comme pour la France, semble connaître un reflux. Pour l’année 2025 s’agissant de la France, la Banque de France et le Fonds Monétaire International (FMI) estiment que l’inflation se situera autour de 1,6 % en moyenne : ces projections doivent donc être prises en compte par la Ville de Jarny tant au niveau de l’élaboration de son budget pour l’exercice 2025 que dans le cadre de l’actualisation de son schéma prospectif financier, tant au niveau des charges (des services en particulier) que des recettes (fiscales, eu égard à la revalorisation des valeurs locatives cadastrales).

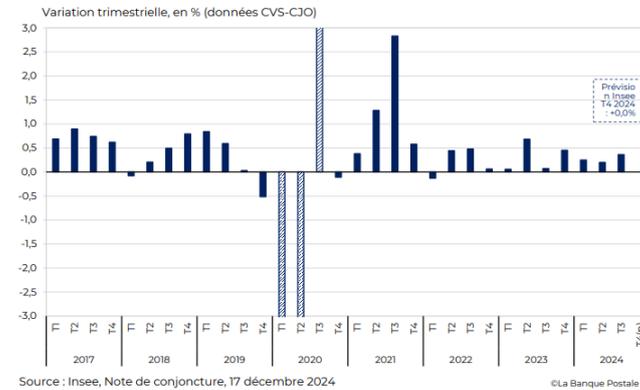


Source : Insee, LBP.

### ***Morosité de la croissance économique française***

Pour 2024 comme pour 2025, en France, les perspectives de croissance économique demeurent incertaines et pessimistes : s’il est possible de constater un effet « *Jeux Olympiques* », celui-ci a été éphémère, frappé de plein fouet par les remous de l’instabilité institutionnelle et politique et par une de ses conséquences, directes ou indirectes, les annonces gouvernementales d’efforts

budgétaire à consacrer. Le PLF 2025 initial prévoyait un objectif d'économies à réaliser de 40 Mds €, répartis entre l'Etat, les organismes de Sécurité sociale et les collectivités territoriales ; pour ces dernières l'effort aurait été inédit et brutal, cet effort aurait atteint plus de 5 Mds €. Dans son discours de politique générale, prononcé le 14 janvier 2025, l'actuel Premier ministre, Monsieur François BAYROU, s'est engagé à ramener l'effort demandé aux collectivités de 5 Mds€ à 2,2 Mds€, **ce qui constitue 2,2 Mds€ de trop !**

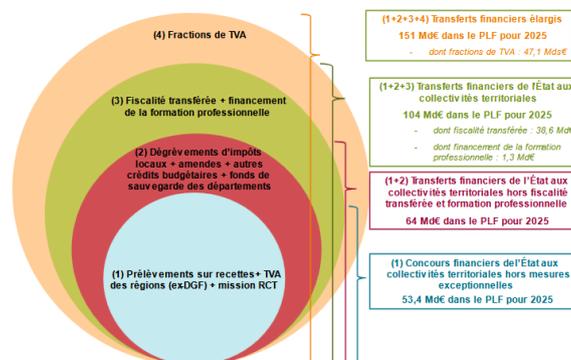


## 2. L'impact du contexte économique sur les finances locales

### i. L'évolution des transferts financiers

Les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales atteindront 151 Md€ :

- 47,1 Md€ au titre des reversements de fractions de TVA,
- 38,6 Md€ au titre de la fiscalité transférée,
- 1,3 Md€ au titre du financement de la formation professionnelle,
- 64 Md€ au titre des transferts financiers hors fiscalité transférée et formation professionnelle,
- 53,4 Md€ au titre des concours financiers.



Les concours financiers, qui sont principalement composés de la DGF, devraient baisser de 1,8 % entre 2024 et 2025.

Il est à noter que le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), après une augmentation entre 2023 et 2024, devrait connaître une baisse de 3,6 %. Le PLF 2025 prévoit également une baisse drastique de la Dotation de Compensation pour la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP) : une baisse 40,4 % pour la 1<sup>ère</sup> dotation et une baisse de 21 % pour la seconde.

ii. *La dotation globale de fonctionnement*

La DGF du bloc communal devrait connaître, en 2025, comme cela a été le cas en 2024, une progression de sa composante qui a trait à la péréquation. La DGF du bloc communal devrait augmenter de 180 M€ entre 2024 et 2025 :

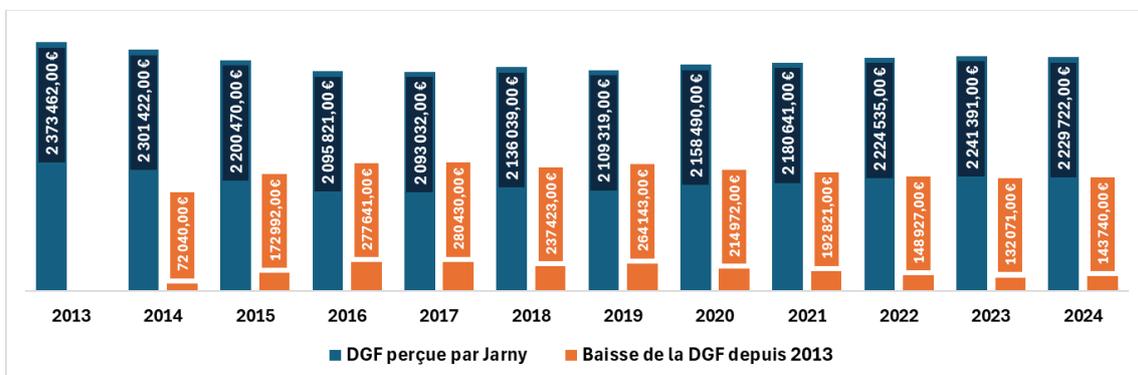
- + 90 M€ pour la Dotation de solidarité rurale,
- + 90 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine,

Pour rappel, pour les communes, la DGF est composée de trois éléments : la dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité (urbaine ou rurale, rurale pour la Ville de Jarny). La dotation forfaitaire est le principal élément de la DGF pour les communes : or, il s'agit de la composante qui connaît une stagnation, voire une baisse, depuis 2017.

Il est à noter que si, pour la Ville de Jarny, la dotation de solidarité rurale a quelque peu progressé ces dernières années ; il n'empêche, le niveau global de la DGF pour la commune demeure toujours inférieur à celui de l'année 2013, soit l'année antérieure à la mise en place de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP).

Cette baisse, drastique et brutale, de la principale dotation aux collectivités, a laissé et laissera des traces durables, structurellement parlant, pour les finances des collectivités, et en particulier pour celles des communes.

**Pour Jarny, la baisse de de la DGF équivaut depuis 2013 à une perte cumulée de 2,13 M€ : soit 250 € par habitant.**



### 3. Les principales mesures du projet de la loi de finances 2025

#### i. Un PLF 2025 marqué par des mesures brutales d'économies à destination des collectivités

Le Gouvernement de Michel BARNIER a dû démissionner le 5 décembre 2024. Le PLF 2025 envisageait – initialement – un certain nombre de mesures brutales d'économies à destination des collectivités et de leurs établissements publics de coopération : l'effort demandé initialement était de 5,5 milliards d'euros (6,2 Md€ en tenant compte de l'augmentation du taux de cotisation à la CNARCL) ; le PLF 2025 initial n'ayant pas été voté, l'effort pour les collectivités territoriales devrait atteindre pour 2025 2,2 Md€ ; 3,2 Md€ si l'on prend en compte l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL prévue par le PLFSS initial.

A titre de rappel et sans prétendre à l'exhaustivité, les mesures d'économies du PLF 2025 initial étaient constituées du gel des fractions de TVA, de la mise en place d'un fonds de réserve pour les plus grandes collectivités, d'une très forte baisse des variables d'ajustement, de la diminution (du taux) et du recentrage (diminution du nombre de dépenses éligibles) du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) ; le PLFSS prévoyait une hausse de 4 points du taux de CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pendant trois ans.

Un flou entoure encore les variables d'ajustement : le PLF 2025 initial prévoyait une baisse drastique et inédite des variables d'ajustement : la baisse prévue était de 487 M€. Si elle était actée, cette baisse serait historique.

La DCRTP baisserait de 430 M€ et le FDTP baisserait de 57 M€.

Le Sénat a adopté le 23 janvier 2025 une version remaniée du PLF 2025 :

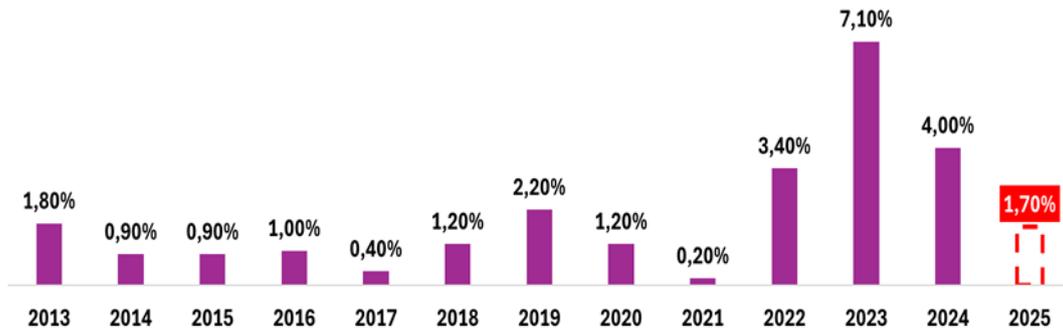
- L'effort demandé aux collectivités territoriales serait de 2,2 Md€ et non plus de 5,5 Mds €.
- La version du PLF 2025 remaniée par le Sénat prévoit en remplacement du fonds de réserve de 3 Mds € par un « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* » d'1 Mds €.
- La Dotation globale de fonctionnement serait abondée d'un montant de 290 M€.

Alors que le PLF 2025 initial prévoyait une baisse du taux de FCTVA et une baisse des dépenses éligibles, la version remaniée par le Sénat supprime cette mesure. A proprement parler, il ne s'agit pas de « *bonnes nouvelles* » pour les collectivités territoriales : l'effort reste important, tant au niveau des futures recettes que des nouvelles dépenses des collectivités. De plus, l'instabilité des ressources des collectivités – ressources sur lesquelles elles ont de moins en moins de maîtrise – est de nature à mettre en péril les équilibres budgétaires futurs des différentes composantes du bloc communal.

Etant donné le flou qui entoure l'examen et le vote du PLF 2025 remanié par le Sénat, il est nécessaire de faire preuve de prudence, voire de pessimisme, dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2025.

ii. *La revalorisation des valeurs locatives cadastrales*

Concernant la fiscalité, et en particulier la fiscalité directe locale, le projet de loi de finances pour 2025 fixe la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales à un niveau qui reste important : + 1,7 %.



Les années 2022, 2023 et 2024 auront donc été les années au cours desquelles la revalorisation des valeurs locatives cadastrales aura été la plus importante.

Cette revalorisation s'appliquera aux bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* ».

**Comparativement aux municipalités de même catégorie, la Ville de Jarny affiche un effort fiscal par habitant en dessous de la moyenne. De surcroît, cet écart s'est amplifié depuis le début du mandat, ce qui indique que Jarny n'a pas ajusté ses taux d'imposition locale directe, une situation qui dénote une divergence par rapport à la tendance générale observée chez les autres municipalités.**



*iii. Les variables d'ajustement*

En 2024, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) seront de nouveau concernés par les variables d'ajustement pour le montant de certaines de leurs dotations – entre 2020 et 2023, les communes n'avaient pas été concernées par les variables d'ajustement – avec une baisse prévisionnelle, pour le bloc communal, de 487 M€.

Deux dotations importantes – dont le montant avait été gelé depuis l'exercice budgétaire 2020 – vont donc connaître une baisse brutale à compter de 2025 : la Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devrait diminuer de 40 % et les dotations aux Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) devraient diminuer de 20 %.

La Ville de Jarny perçoit ses deux dotations (99 K€ de DCRTP et 25 K€ de FDPTP) qui diminueront en 2025. Les orientations budgétaires doivent donc prendre en compte nécessairement la baisse de ces deux dotations.

*iv. Le soutien à l'investissement local*

Le Fonds vert, qui avait connu une augmentation de 1,1 Md€ pour atteindre 2,5 Md€, serait amputé 1,5 Md€ pour potentiellement finalement atteindre 1 M€.

En outre, concernant le soutien à l'investissement local, les dotations sont stabilisées depuis 2020.

Pour les communes et les groupements de communes, la loi de finances pour 2024 reconduit le niveau antérieur pour les principales dotations d'investissement :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR : 1 046 millions d'euros ;
- Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL : 570 millions d'euros.

Le fonds vert, la DETR et la DSIL sont des dotations qui sont sollicitées par la Ville de Jarny dans le cadre de ces projets.

Il faut souligner que des collectivités territoriales, comme les régions ou comme les départements, pourraient – afin de faire face à la diminution brutale de leurs ressources – diminuer l'aide aux autres collectivités.

*v. La hausse du taux de cotisation à la CNRACL*

Le PLFSS pour 2025, qui a été rejeté consécutivement à l'adoption par l'Assemblée nationale d'une motion de censure, prévoyait une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL. Le PLFSS prévoyait un relèvement de 4 points par an sur une durée de trois ans du taux de cotisation à la CNRACL.

Un autre scénario serait envisagé par le Gouvernement : le taux de cotisation à la CNRACL augmenterait de 3 points pendant 4 ans.

**L'impact pour la Ville de Jarny atteindrait, toutes choses étant égales par ailleurs, 80 000 € par an.**

## B) Les finances de la ville de Jarny

### 1. L'évolution globale des finances de la ville

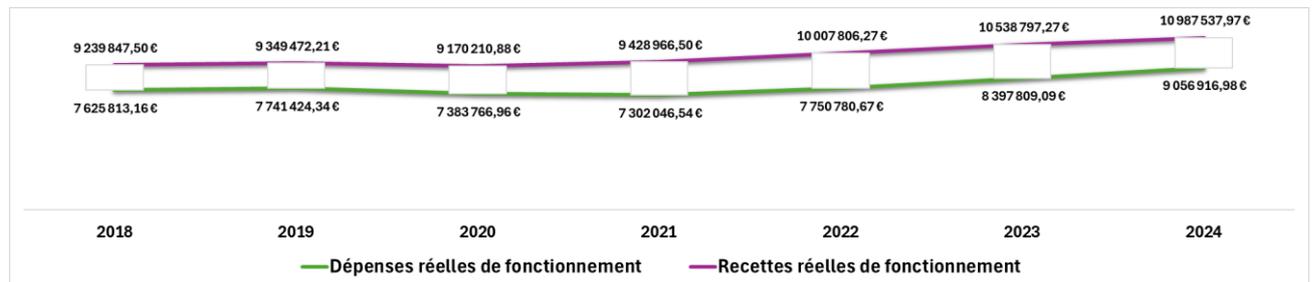
Depuis 2020, les recettes réelles de fonctionnement de la ville de Jarny ont toujours été constamment supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement.

**Conformément à sa stratégie financière définie en début de mandat, la Ville de Jarny n'a pas eu recours à l'augmentation des taux de fiscalité directe locale. D'autre part, en ce qui concerne les emprunts, elle a choisi de conserver le niveau de sa dette tel qu'il était début 2020.**

Pour rappel, la stratégie financière mise en place par la Ville de Jarny, dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements adossé à une prospective financière actualisée, prévoit sur la durée du mandat un recours à l'emprunt de 2,7 M€ : en 2024, la Ville de Jarny a déjà réalisé un emprunt de 1,6 M€.

Ainsi, pour financer la finalisation de son programme d'investissement, la Ville de Jarny a l'intention de contracter un prêt de 1,1 million d'euros en 2025.

#### Evolution des dépenses et des recettes depuis 2018



Entre 2023 et 2024, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Jarny s'explique principalement par :

- la montée en puissance du centre communal de santé (l'année 2024 correspond au fonctionnement sur une année pleine)
- l'inscription de dépenses ponctuelles dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques et d'autres manifestations,
- le rattrapage de certaines dépenses de fluides (énergie électrique, combustibles) pour certains bâtiments qui n'étaient pas correctement répertoriés,
- l'effet de la double augmentation du point d'indice pour les charges de personnel, + 3,5 % en juillet 2022 et + 1,5 % en juillet 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	7 383 766,96 €	7 302 046,54 €	7 750 780,67 €	8 397 809,09 €	9 056 916,98 €
Recettes réelles de fonctionnement	9 170 210,88 €	9 428 966,50 €	10 007 806,27 €	10 538 797,27 €	10 987 537,97 €

i. *Les données comparatives dans le temps et dans l'espace*

***L'évolution des dépenses de fonctionnement***

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Achats et charges externes	2 022 984,13 €	2 014 333,82 €	2 368 805,70 €	2 555 150,94 €	2 704 538,18 €
Frais de personnel	4 398 008,46 €	4 270 495,02 €	4 543 536,77 €	4 828 217,07 €	5 225 176,72 €
Dépenses d'intervention	602 627,12 €	634 342,00 €	672 225,57 €	842 276,36 €	937 708,97 €
Charges financières	194 153,47 €	181 854,13 €	165 743,63 €	149 513,91 €	176 674,05 €
Autres	165 993,78 €	201 021,57 €	469,00 €	22 650,81 €	12 819,06 €
Provisions		10 000,00 €	48 065,00 €		

***La tendance des recettes de fonctionnement***

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, structurellement parlant, elles ont évolué comme suit, dans le temps et comparativement aux entités publiques similaires.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolutions entre 2020 et 2023
Produits des services et du domaine	432 784,61 €	462 419,18 €	566 908,04 €	274 930,76 €	532 662,51 €	
Dotations et participations	2 688 596,08 €	2 555 478,79 €	2 638 891,03 €	2 692 894,87 €	2 739 458,74 €	
Recettes fiscales	5 817 121,49 €	6 238 670,25 €	6 535 123,40 €	7 361 990,09 €	7 556 683,27 €	
Autres recettes de fonctionnement	229 688,70 €	170 377,28 €	264 861,80 €	206 958,55 €	158 733,45 €	

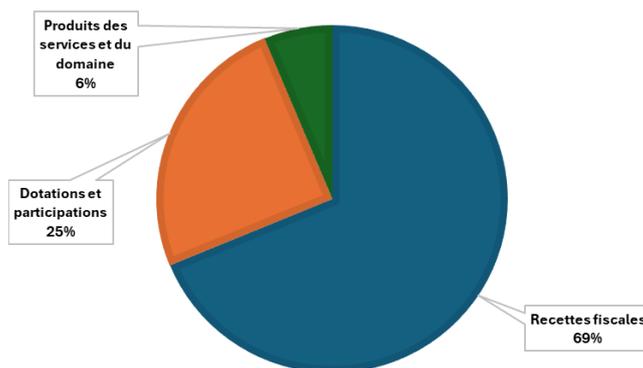
Les recettes réelles de fonctionnement progressent entre 2023 et 2024.

Plusieurs facteurs expliquent ladite augmentation des recettes :

- en premier lieu la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui a été, en 2024, de 4 %,
- par la montée en puissance sur une année pleine du centre communal de santé sur une année pleine (donc davantage de produits),
- par le remboursement des frais d'occupation des bâtiments communaux dans le cadre de la compétence « périscolaire ».

Les produits des services et du domaine augmentent entre 2024 et 2025 du fait de l'activité du centre municipal de santé sur une année pleine.

Le profil des recettes de la Ville de Jarny est essentiellement fiscal. La part des recettes fiscales au niveau des recettes réelles de fonctionnement était de 60 % en 2017 ; elle est de 69 % en 2024.



RECETTES FISCALES	2020	2021	2022	2023	CFU 2024
Fiscalité directe locale (taxes foncières)	3 903 052,00 €	4 102 587,00 €	4 222 228,00 €	4 614 123,00 €	4 868 853,00 €
Reversements de fiscalité OLC	1 363 272,29 €	1 369 910,97 €	1 551 164,63 €	1 981 010,12 €	1 981 010,12 €
Fonds national de garantie individuel de ressources	204 674,00 €	204 674,00 €	204 674,00 €	204 674,00 €	204 674,00 €
Fonds de péréquation intercommunal et communal	136 430,00 €	218 170,00 €	137 854,00 €	124 592,00 €	139 199,00 €
Droits de place	2 979,94 €	3 966,02 €	7 481,81 €	7 054,30 €	7 547,90 €
Droits de mutations	210 940,26 €	289 914,93 €	289 510,43 €	211 623,84 €	183 879,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité		49 442,33 €	117 663,40 €	218 822,83 €	171 520,25 €
<b>Total</b>	<b>5 821 348,49 €</b>	<b>6 238 665,25 €</b>	<b>6 530 576,27 €</b>	<b>7 363 923,09 €</b>	<b>7 556 683,27 €</b>

La part des recettes fiscales dans la part totale des recettes réelles de fonctionnement ne fait que croître depuis 2017. L'augmentation de la part fiscale dans la part des recettes s'explique par deux faits :

- tout d'abord, les restitutions de compétences d'Orne Lorraine Confluences qui s'accompagnent d'une restitution des attributions de compensations fixées dans le cadre des transferts initiaux de compétences ;
- ensuite, l'effet cumulé de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales.

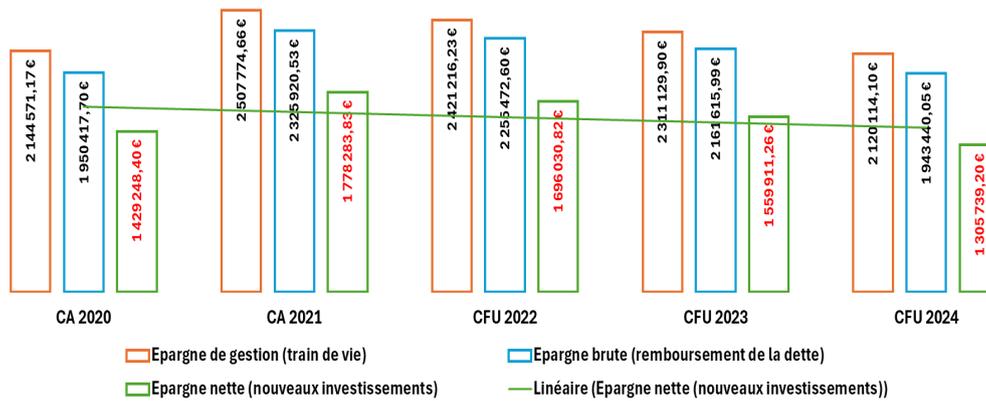
#### ii. Les soldes d'épargne de la ville de Jarny

La stabilisation des soldes d'épargne de la Ville de Jarny se confirme. La stabilité desdits soldes démontre la solidité sur le court terme, le moyen terme et le long terme de l'équilibre financier de la Ville de Jarny.

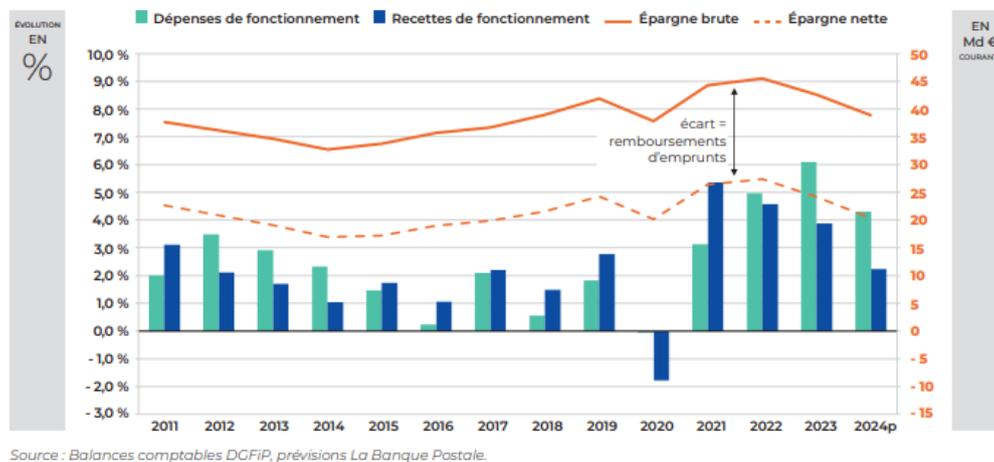
Les soldes d'épargne, qui sont au nombre de trois, permettent de mettre en lumière la situation financière d'une entité.

- *L'épargne de gestion s'obtient en effectuant la différence entre les recettes courantes et les dépenses courante et permet de mesurer le « train de vie » de l'entité ;*
- *L'épargne brute correspond au solde entre épargne de gestion et charges financières (soit les intérêts de la dette) ;*
- *L'épargne nette, elle, correspond au solde entre épargne brute et remboursement annuel du capital de la dette.*

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolutions entre 2018 et 2023
Epargne de gestion (train de vie)	2 144 571,17 €	2 507 774,66 €	2 421 216,23 €	2 311 129,90 €	2 120 114,10 €	
Epargne brute (remboursement de la dette)	1 950 417,70 €	2 325 920,53 €	2 255 472,60 €	2 161 615,99 €	1 943 440,05 €	
Epargne nette (nouveaux investissements)	1 429 248,40 €	1 778 283,83 €	1 696 030,82 €	1 559 911,26 €	1 305 739,20 €	



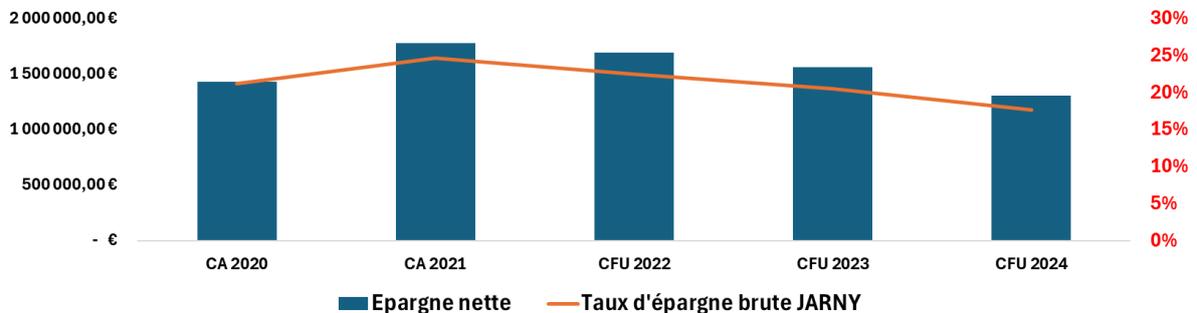
Comme pour les autres collectivités, la Ville de Jarny connaît une très légère baisse de ses soldes d'épargne entre 2022 et 2024. Pour les collectivités, à mi-mandat, nombre de projets sont mûrs, tant en termes de réalisations que de financements, c'est pourquoi des emprunts sont réalisés et que l'autofinancement de certains projets a tendance à augmenter.



### La ville de Jarny a stabilisé ses soldes d'épargne entre 2020 et 2024.

Comme pour d'autres collectivités, la Ville de Jarny a connu une hausse de ses dépenses courantes. **Il est également à noter que les dépenses de personnel, du fait notamment de décisions extérieures – donc subies par les collectivités – ont connu une augmentation sur la période 2020/2024.**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne de gestion (train de vie)</b>	<b>2 144 571,17 €</b>	<b>2 507 774,66 €</b>	<b>2 421 216,23 €</b>	<b>2 311 129,90 €</b>	<b>2 120 114,10 €</b>
- intérêts de la dette	194 153,47 €	181 854,13 €	165 743,63 €	149 513,91 €	176 674,05 €
<b>Epargne brute</b>	<b>1 950 417,70 €</b>	<b>2 325 920,53 €</b>	<b>2 255 472,60 €</b>	<b>2 161 615,99 €</b>	<b>1 943 440,05 €</b>
- capital de la dette	521 169,30 €	547 636,70 €	559 441,78 €	601 704,73 €	637 700,85 €
<b>Epargne nette</b>	<b>1 429 248,40 €</b>	<b>1 778 283,83 €</b>	<b>1 696 030,82 €</b>	<b>1 559 911,26 €</b>	<b>1 305 739,20 €</b>



**Les marges d'épargne de la ville de Jarny ont connu une stabilisation entre 2020 et 2024.** La Ville de Jarny, par des choix de gestion et par la détermination d'une stratégie financière pluriannuelle, a pu stabiliser ses marges d'épargne et donc, par ricochet, sa capacité d'autofinancement.

**Il est à noter que depuis 2020 l'épargne nette a été constamment supérieure à 1,3 M€.**

Comparativement parlant aux communes de la strate à laquelle appartient la Ville de Jarny, les soldes d'épargne de la commune se situent à un niveau supérieur.

	Ville de Jarny	Communes de la strate - Meurthe-et-Moselle	Communes de la strate - Région Grand Est	Communes de la strate - France
Epargne de gestion (train de vie)	<b>249,43 €</b>	142,00 €	201,00 €	224,00 €
Epargne brute (remboursement de la dette)	<b>228,64 €</b>	136,00 €	196,00 €	210,00 €
Epargne nette par habitant	<b>153,62 €</b>	72,00 €	129,00 €	129,00 €

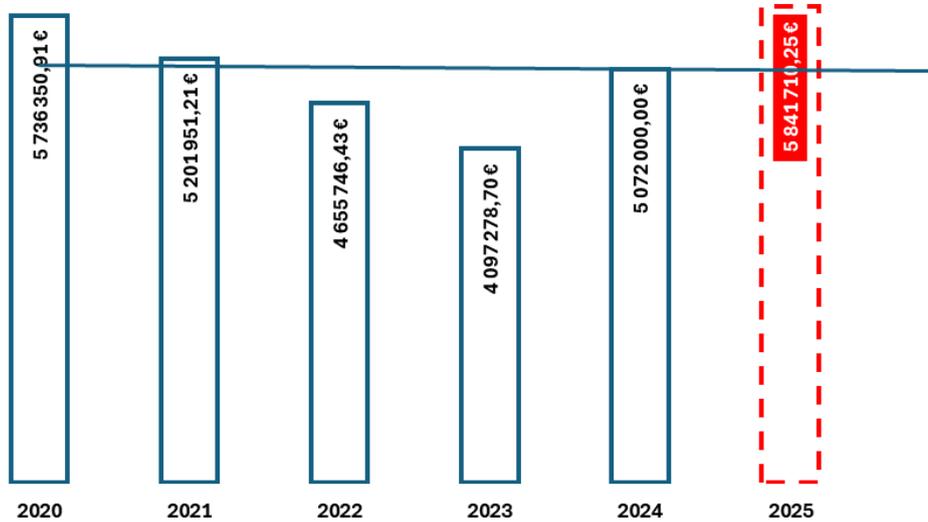
## 2. Focus sur la dette de la ville de Jarny

### i. La structure de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de la dette de la ville de Jarny était de **4 097 278,70**, composé de dix produits, 5 prêteurs tous à taux fixe.

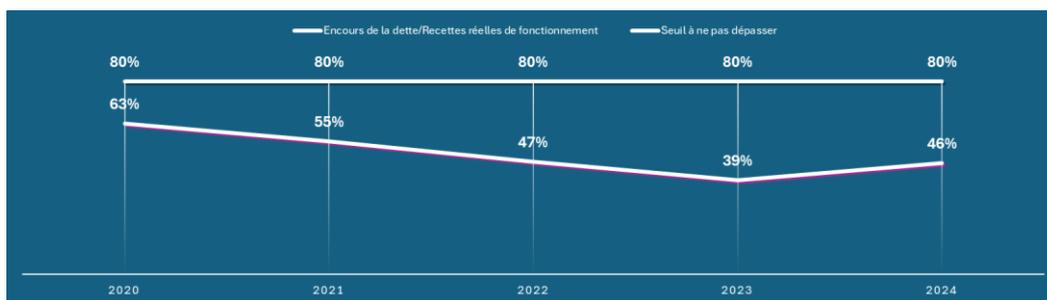
Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de la dette de la Ville de Jarny atteint **5 072 814,85 €**.

Au 31 décembre 2025, en intégrant le nouvel emprunt – qui sera encaissé en cours d’année – l’encours de dette atteindra **5 841 710,25 €**.

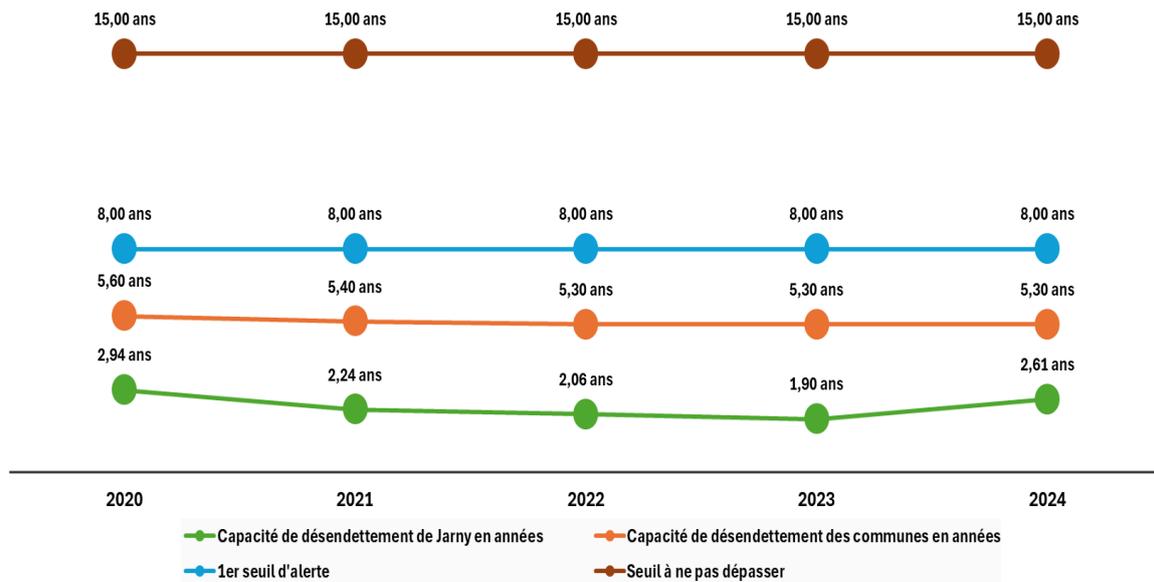


ii. *La capacité de désendettement*

L’encours de la dette de la Ville de Jarny, depuis 2018, a toujours été inférieur à 68 % des recettes de la collectivité. Si ce ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que l’encours de la dette représente plus d’une année de fonctionnement courant.



La capacité de désendettement s’exprime en nombre d’années. Il s’agit d’effectuer un rapport entre l’encours de dette et l’épargne brute : de 0 à 7 ans, l’entité est dans le vert, de 7 à 12 ans l’entité se situe dans une zone médiane, de 12 à 15 ans dans une zone orange et au-delà de 15 ans dans une zone rouge.



La capacité de désendettement de la Ville de Jarny progressé entre 2018 et 2023. **Ainsi, à titre d'illustration, en 2024, il faudrait 2,61 ans à la Ville de Jarny pour rembourser l'entièreté de son encours de dette.**

### 3. Les dépenses d'équipement

L'année 2024 a été une année très importante en matière de réalisations des dépenses d'investissement, tant en termes de réalisations budgétaires qu'en termes de nombre d'opérations réalisées.

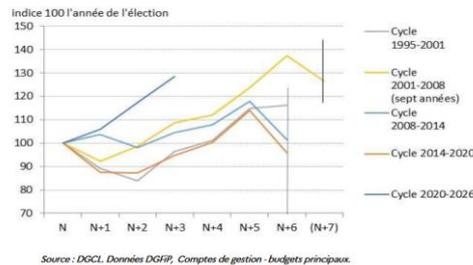
Les dépenses d'investissement ont évolué à la hausse entre 2020 et 2024.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Immobilisations incorporelles	43 125,00 €	26 609,43 €	20 279,78 €	36 512,08 €	54 523,08 €
Immobilisations corporelles	1 012 862,00 €	1 143 027,76 €	1 717 253,08 €	2 514 523,02 €	2 964 164,34 €
Immobilisations en cours	657 287,00 €	1 076 371,34 €	1 055 449,47 €	601 297,19 €	636 317,37 €
Dépenses indirectes	28 742,00 €	46 329,95 €	64 519,82 €	75 838,43 €	496 018,93 €
Capital de la dette	521 169,30 €	547 636,70 €	559 441,78 €	601 704,73 €	

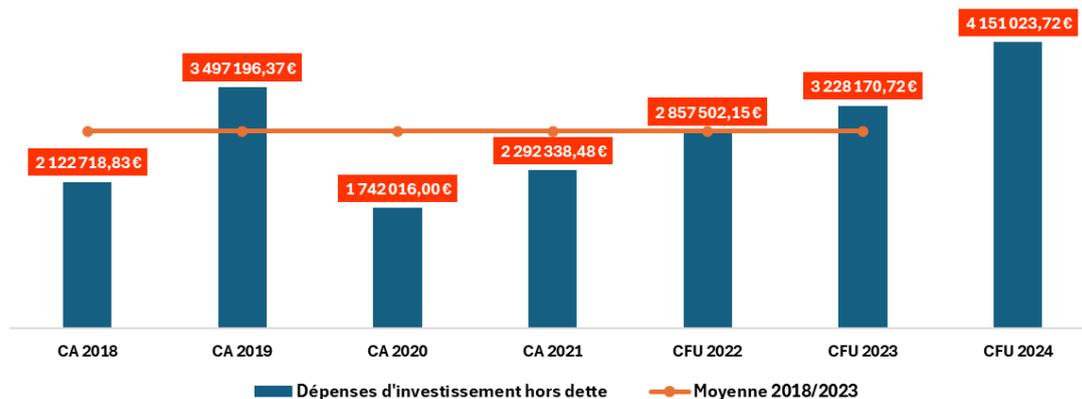
Les dépenses d'équipement 2024 concernent principalement :



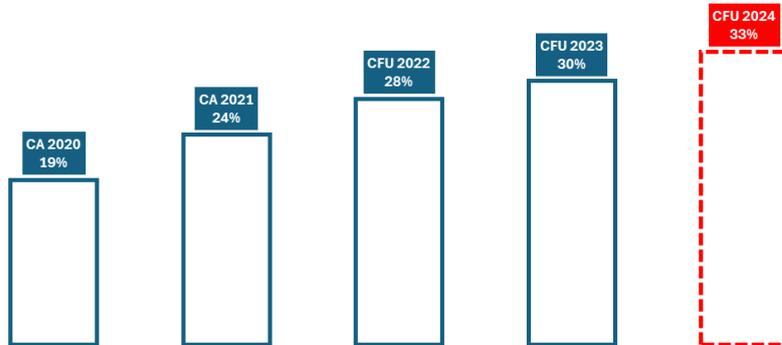
Le taux d'équipement brut de la Ville de Jarny a évolué à la hausse entre 2020 et 2024, ce qui correspond aux évolutions du premier et du second cycle d'un mandat, comme pour nombre de communes : il y a en début de mandat une période de maturation des projets et en fin de mandat une période de maturité desdits projets.



Les dépenses d'investissement de la Ville de Jarny ont connu une augmentation de 29 % entre 2023 et 2024. Entre 2022 et 2023, les dépenses d'investissement avaient progressé de 13 % : sur la même période, les dépenses d'investissement des communes (hors remboursements de la dette) avaient augmenté de 9,4 %.



En 2024, la Ville de Jarny a consacré un montant équivalent à 33 % de ses recettes réelles de fonctionnement au financement de ses dépenses d'équipement brut. Depuis 2022, la Ville de Jarny consacre un montant équivalent à 1/3 de ses recettes réelles de fonctionnement au financement de ses dépenses d'équipement brut.



De fait, les dépenses d'équipement brut par habitant de la Ville de Jarny se situent à un niveau relativement élevé eu égard à celles des communes similaires.

### Dépenses d'équipement par habitant



Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
Reçu en préfecture le 03/03/2025  
Publié le  
ID : 054-215402736-20250226-2025\_002-DE

## II. Prospective et hypothèses prospectives

L'actualisation de la prospective financière 2020/2025 permet de consolider l'hypothèse « **maintien de cap** » et donc d'atteindre sur la période du mandat le plan pluriannuel d'investissements « cible » qui est de **18,2 millions d'euros**.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) **initial**, adossé à la prospective financière de 2020, était de 15,5 M€ : **un montant supplémentaire de 2,7 M€ a donc été dégagé sur la période 2020/2025, pour atteindre 18,2 M€. L'augmentation de 2,7 M€ est due à une gestion budgétaire rigoureuse et à une recherche constante de ressources pérennes pour la Ville de Jarny.**

Les effets des différentes crises (énergétique, sanitaire, économique), malgré un reflux de l'inflation, continueront à peser sur les finances publiques locales en générales et sur les finances de Jarny en particulier. L'atteinte d'objectifs en matière de programmation pluriannuelle d'investissements passe nécessairement par une approche prudente et maîtrisée des différents postes de dépenses.

### A) Prospective financière 2020/2025

Les hypothèses prospectives du budget principal de Jarny ont été bâties à partir des éléments suivants :

- *Pour le personnel :*
  - Impact de la double augmentation du point d'indice (augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % dès juillet 2023, après une augmentation de + 3,5 % en juillet 2022)
  - Impact de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents de la fonction publique
  - Réévaluation d'un point du taux de cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents de la fonction publique territoriale (CNRACL)
  - Impact de l'exploitation du centre municipal de santé sur une année pleine
- *Pour le recours à l'emprunt :*
  - Un recours à l'emprunt pour financer le plan pluriannuel d'investissements à hauteur du désendettement sur la période : soit la mobilisation d'un emprunt de 2,7 M€
  - Au cours de l'exercice budgétaire 2025, un emprunt de 1,1 M€ sera réalisé budgétairement
- *Pour la recherche de financements :*
  - Une recherche active de financements pour atteindre un montant total de subventions de 3 250 000 € sur la période
- *Pour l'évolution des produits :*
  - Augmentation des bases de la fiscalité directe locale : + 4 % en 2024, + 1,7 % en 2025, + 1 % pour les années ultérieures
  - Evolution d'une composante de la DGF à la hausse pour 2025 : hausse de la dotation de solidarité rurale, maintien des autres composantes, reconduction à compter de 2026
  - Prudence en matière des produits des services (fin d'un certain nombre de mises à disposition de personnel auprès d'autres entités du secteur public local, fin, à compter de 2024, de

l'instruction du droit des sols auprès d'autres communes) et intégration des produits issus de l'exploitation du centre municipal de santé sur une année pleine

- Variation des produits issus des locations en fonction des travaux réalisés au niveau des bâtiments communaux

➤ Pour l'évolution des charges courantes :

- Une évolution tendancielle due à l'inflation pour les charges courantes.

	Rétrospective récente (sans l'inscription des nouvelles ressources)		Prospective	Prospective financière - Période 2026/2031	
	CFU 2023	CFU 2024	Projection CFU 2025	Projection CA 2026	Projection CA 2027
Charges courantes	2 555 150,94	2 704 538,18	2 600 000,00	2 626 260,00	2 652 785,23
Charges de personnel	4 828 217,07	5 225 176,72	5 355 806,14	5 504 008,39	5 653 544,47
Autres charges d'exploitation	842 276,36	937 708,97	987 708,97	987 708,97	987 708,97
<b>Charges de fonctionnement (-)</b>	<b>8 225 644,37</b>	<b>8 867 423,87</b>	<b>8 943 515,11</b>	<b>9 117 977,36</b>	<b>9 294 038,66</b>
Produits des services et du domaine	274 930,76	532 662,51	550 000,00	561 000,00	572 220,00
Impôts et taxes	7 361 990,09	7 556 863,37	7 650 000,00	7 750 000,00	7 850 000,00
Dotations	2 692 894,87	2 435 458,74	2 750 000,00	2 765 000,00	2 780 000,00
Autres produits d'exploitation	206 958,55	158 733,45	170 000,00	160 000,00	160 000,00
<b>Produits de fonctionnement (+)</b>	<b>10 536 774,27</b>	<b>10 683 718,07</b>	<b>11 120 000,00</b>	<b>11 236 000,00</b>	<b>11 362 220,00</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 311 129,90</b>	<b>1 816 294,20</b>	<b>2 176 484,89</b>	<b>2 118 022,64</b>	<b>2 068 181,34</b>
Intérêts de la dette	149 513,91	176 674,05	114 515,25	97 150,91	85 608,56
<b>Intérêts de la dette nouvelle</b>	<b>0,00</b>			<b>31 900,00</b>	<b>29 773,00</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 161 615,99</b>	<b>1 639 620,15</b>	<b>2 061 969,64</b>	<b>1 988 971,73</b>	<b>1 952 799,78</b>
Capital de la dette	601 704,00	637 700,85	679 313,00	685 088,00	664 368,00
<b>Capital de la dette nouvelle</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>73 333,00</b>	<b>73 333,00</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>1 559 911,99</b>	<b>1 001 919,30</b>	<b>1 382 656,64</b>	<b>1 230 550,73</b>	<b>1 215 098,78</b>
Recettes d'investissement internes (FCTVA)	1 133 883,41	1 433 694,75	1 749 978,61	1 201 048,59	598 080,00
Subventions d'équipement	335 881,07	413 694,75	529 978,61	681 048,59	328 080,00
Autres	769 331,14	1 000 000,00	1 200 000,00	500 000,00	250 000,00
	28 671,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Recettes d'emprunt (+)</b>		<b>1 600 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>		
Report d'excédent (+)	1 236 792,55	431 357,39	315 248,77	-652 115,98	-220 516,66
<b>Programme d'investissement (-)</b>	<b>3 230 788,89</b>	<b>4 151 722,67</b>	<b>5 200 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

La prospective actualisée prévoit un montant possible de dépenses d'investissement à réaliser 9,3 M€ en 2024 et 2025.

Ce faisant, hors restes à réaliser 2019, la Ville de Jarny aura investi – toutes choses étant égales par ailleurs – 18,2 M€ entre 2020 et 2025 : soit 3,64 M€ par an, soit, sur la durée du mandat, 2 141 € par habitant.

## B) Le plan pluriannuel d'investissements 2020/2025

Le PPI est la traduction budgétaire et technique du plan de mandat. **Le PPI se décline en programmes**, qui se déclinent en **autorisations de programme** qui elles-mêmes se déclinent en **opérations annuelles** (par l'inscriptions de crédits de paiement lors de chaque budget primitif).

La Ville de Jarny, sous couvert d'arbitrages définitifs, a recensé différentes opérations conformes au programme du mandat, qui s'intégreront dans différentes opérations que nous rappelons.

En bleu : les opérations terminées

En vert : les opérations commencées

Sans surlignage : les opérations non commencées

➤ **Grands projets**

- Amélioration de la performance thermique et énergétique de l'Espace Gilbert Schwartz (l'opération a commencé en 2024 pour un montant prévisionnel de 1,4 M€)
- **Création d'une structure coordonnée de santé (les travaux ont été réalisés en 2023)** ;
- Réhabilitation du domaine de Moncel : la toiture, pour un montant de 1 M€, est en cours de réalisations, il est prévu pour 2025 les premières études de maîtrise d'œuvre concernant les autres phases et le début de l'opération « Aménagement de la façade » ;

➤ **Aménagements des voiries et des réseaux**

- **Programme d'aménagement des voiries (opération commencée)**
- Requalification du la rue Jeanne d'Arc (opération prévue en 2025)
- **Requalification de la rue Claude Bernard (opération terminée)**
- **Modernisation de l'éclairage public (une 1ère phase a été réalisée en 2023, une phase importante sera réalisée chaque année)**
- **Aménagement de l'ouvrage d'art rue Emile Bouchotte (opération réalisée en 2024)**
- **Aménagement du carneau – grotte de Moulinelle (opération réalisée en 2024)** ;
- Requalification de la rue de Tribieux (opération prévue en 2025)

➤ **Ecoles**

- **Réhabilitation annuelle des écoles (opération commencée)**
- **Aménagement de la cour d'école Pablo Picasso**
- Aménagement de la cour d'école Jules Ferry
- **Dotation annuelle des écoles (opération commencée)**

➤ **Sports**

- **Terrain de football synthétique (opération terminée)**
- Création d'une salle de gymnastique (étude d'exécution et premiers travaux) ;
- **Rénovation annuelle des bâtiments sportifs (opération commencée)**
- **Dotation annuelle des équipements sportifs (opération commencée)**

➤ **Culture**

- **Musée numérique (opération terminée)**
- **Dotation annuelle de la médiathèque et du théâtre**

➤ **Numérique**

- **Déploiement de la fibre optique (opération terminée)** ;
- Création d'un nouveau site internet (20 K€ en 2025) ;
- Inclusion numérique.

➤ **Aménagement du territoire**

- **Acquisitions foncières** ;
- Etude centre-bourg ;
- **Primes de ravalement de façade.**

➤ **Autres opérations**

- Aménagement de l'Hôtel de Ville ;
- **Aménagement du Centre Jules Romain (terminée)**

- **Aménagement du bâtiment La Concordia (opération commencée) ;**
- **Aménagements des murs du cimetière (opération terminée) ;**
- *Rénovation des locaux techniques.*

Depuis 2024, le Budget participatif a été réactivé. A la réactivation du Budget participatif, se sont ajoutés le budget « Soutien Initiatives Jeunes », les « Ateliers Citoyens » et le « Collectif Moncel ».

Certaines dépenses – qui concernent l’environnement – seront également réalisées au cours de l’exercice 2025.

Le chiffrage des opérations susmentionnées doit correspondre aux éléments issus de l’actualisation de la prospective financière 2020/2025 : soit un montant total de 18,2 millions d’euros. De plus, **le PPI nécessite une actualisation dans le cadre du budget primitif.**

### C) Les orientations budgétaires 2025

L’élaboration du budget primitif 2025 doit nécessairement prendre en considération la situation économique et les mesures par les projets de loi de finances et de sécurité sociale pour 2025.

Il en va ainsi de l’actualisation des bases cadastrales à hauteur de 1,7 %.

### Synthèse des principales recettes réelles de fonctionnement

Budget principal	CFU 2024	DOB 2025
Recettes fiscales	7 556 683,27 €	7 650 000,00 €
Dotations	2 739 458,74 €	2 750 000,00 €
Produits des services	532 662,51 €	550 000,00 €
Autres recettes de fonctionnement	158 733,45 €	195 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 987 537,97 €</b>	<b>11 145 000,00 €</b>

Pour les recettes, les prévisions du DOB 2024 prennent en compte :

- Pour les recettes fiscales, l’augmentation de 1,7 % des valeurs locatives cadastrales, le remboursement du 3<sup>ème</sup> acompte des montants indûment retenus sur les attributions de compensation de Jarny au titre du contingent incendie, la baisse potentielle du FPIC, le maintien des droits de place, des droits de mutation et des produits issus de la taxe sur la consommation finale d’électricité,
- Pour les produits des services et les prévisions intègrent une année pleine de l’exploitation du centre communal de santé et diverses refacturations eu égard aux personnes et aux biens mis à disposition par la Ville de Jarny,
- Pour les dotations, les prévisions intègrent une augmentation de la dotation de solidarité rurale, un maintien de la dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation, la baisse de la dotation de compensation de la réforme pour la taxe professionnelle et la baisse du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle,
- Pour les autres produits, qui sont principalement composés des produits de locations (gendarmerie, rez-de-chaussée de l’Espace Gilbert Schwartz, les prévisions 2025 reconduisent le niveau des produits réalisées en 2024.

## Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Budget principal	CFU 2024	DOB 2025
Charges à caractère général	2 704 538,18 €	2 550 000,00 €
Charges de personnel	5 225 176,72 €	5 585 000,00 €
Autres charges de gestion courante	937 708,97 €	980 000,00 €
Intérêts de la dette	176 674,05 €	164 000,00 €
Autres dépenses de fonctionnement		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 044 097,92 €</b>	<b>9 279 000,00 €</b>

A cet effet, la principale progression concerne, entre 2024 et 2025, les charges de personnel et les dépenses partenariales. L'augmentation entre les deux exercices s'explique par les facteurs suivants :

- Impact des nouveaux recrutements prévisionnels sur une année pleine,
- Effets cumulés des augmentations du point d'indice au cours des années 2022 et 2023,
- Réévaluation d'un point du taux de cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents de la fonction publique territoriale (CNRACL),
- Augmentation de la contribution « Eaux pluviales » au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy après intégration du 3<sup>ème</sup> programme de travaux

Le budget primitif 2025 doit également intégrer les incertitudes budgétaires qui ont trait à la forme augmentation des coûts de l'énergie, des matières et des matériaux.

### A) Les investissements 2025

Sous couvert d'arbitrages définitifs, les principales opérations d'investissement et ont été chiffrées :

Investissements dans les écoles : 498 K€	Investissements dans le sport : 255 K€	Investissements dans les voiries et les réseaux : 2,34 M€
Investissements dans les bâtiments communaux : 448 K€	Investissements dans la culture et le patrimoine : 731 K€	Investissements dans l'aménagement et l'environnement : 181 K€
Investissements dans le pilotage de l'action publique = 242 K€		

**En prévision, les dépenses d'investissement devraient atteindre 4,79 M€ en 2025. Pour rappel, les prévisions 2024 étaient de 4,05 M€.**

**26 février 2025  
: DOB 2025**

**2 avril 2025 :  
BP 2025**